

Rapport public Parcoursup session 2025

Lycée professionnel Agricole L ERMITAGE - BTS - Services - Professions immobilières - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mercredi 01 octobre 2025.

Lycée professionnel Agricole L ERMITAGE - BTS - Services - Professions immobilières - en apprentissage (37206)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
Lycée professionnel Agricole L ERMITAGE - BTS - Services - Professions immobilières - en apprentissage (37206)	Jury par défaut	Tous les candidats	15	67	2

Les critères utilisés en 2025

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Résultats annuels	Moyennes trimestrielles/semestrielles	Important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Qualité de l'expression écrite et orale en Français	Lettre de motivation	Important
Savoir-être	Comportement et assiduité	Bulletins (Appréciations) Entretien individuel	Très important
	Autonomie dans le travail	Champs autonomie de la fiche avenir	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation	Connaissance de la formation proposée Présence JPO Présence réunion d'information collective	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Engagement	implication dans une association, job étudiant	Complémentaire

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) en séries générale et technologique dans l'examen des vœux

Prenez-vous en compte les enseignements de spécialité (voie générale et technologique) dans votre examen des candidatures ?

Non.

Critères éliminatoires

Préciser les critères quantitatifs voire qualitatifs qui conduisent à ne pas classer certains candidats lors de l'examen des candidatures

- **Administratif**: Dossier Parcoursup incomplet (bulletins ou pièces justificatives manquants).
- **Cohérence du parcours** : Projet motivé absent, vide ou hors sujet (aucune mention de l'immobilier, du droit, du commerce ou de la relation client).
- **Résultats scolaires** : Notes inférieures à 6/20 de manière répétée dans les matières clés : expression écrite et orale
- **Assiduité et comportement** : Absences injustifiées nombreuses et régulières et Appréciations récurrentes mentionnant un manque de travail, un désintérêt manifeste ou un comportement inadapté.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

- Les dossiers sont étudiés par une composée du responsable de centre de formation, du commission d'examen des vœux responsable de la formation et d'enseignants de la section.
- Chaque critère est évalué selon une grille prédéfinie.
- Les dossiers ne remplissant pas les critères éliminatoires sont rejetés.
- Les autres sont acceptés et placé en recherche de contrat

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Le BTS Professions Immobilières forme des professionnels capables de travailler en agence, syndic ou gestion immobilière. Pour réussir votre candidature, soignez vos résultats en français et en langues, indispensables pour la communication et la relation client. Montrez votre sérieux et votre assiduité : les absences injustifiées et le manque de travail sont éliminatoires. Dans votre projet motivé, expliquez clairement pourquoi vous souhaitez intégrer le BTS PI, en mettant en avant votre intérêt pour l'immobilier, le commerce et le droit. Valorisez vos expériences (stages, jobs, engagements associatifs) qui démontrent vos compétences en relation client, organisation et sens commercial. Enfin, montrez que vous avez réfléchi à la suite de votre parcours, que ce soit une insertion professionnelle dans l'immobilier ou une poursuite d'études (licence professionnelle, bachelor, école spécialisée).

Signature :

Davy MICHEL,
Chef d'établissement de l'établissement Lycée
professionnel Agricole L ERMITAGE